

Travaux de la Chambre

M. l'Orateur: Ce sont les difficultés auxquelles nous nous butons sans cesse quand nous essayons de négocier quelque chose sur le parquet de la Chambre. Ces discussions laissent toujours des points incertains qui prêtent à des interprétations différentes des deux côtés de la Chambre. Cela montre encore une fois que nous devrions bien établir ces ententes avant d'essayer d'en faire part à la Chambre ou de demander le consentement unanime pour régler des questions. Je crois, cependant, que l'on pourrait s'entendre, d'ici l'appel de l'ordre du jour, et nous saurons alors à quoi nous en tenir.

* * *

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège au sujet de la déclaration que vous venez tout juste de faire. J'estime que vous m'avez placé dans une situation particulièrement intenable. Je tentais simplement . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je tiens à rappeler au député, pour la dernière fois je l'espère, que les décisions de la présidence en matière de procédure sont sans appel, qu'elles plaisent ou non au député. J'ai déjà dit ce que je pensais de la thèse du député, du point de vue de la procédure. Comme le député l'a rappelé aujourd'hui, il s'est plaint hier, sans prendre la peine de se lever, que l'observation était fautive. Le député se trouvait à sa place, il avait bien entendu l'observation, et il a déclaré que celle-ci était fautive.

Je n'ai pas souvent insisté sur le fait que les députés doivent signaler les choses de ce genre à la première occasion. J'ai souvent fait preuve d'indulgence à ce propos. Cependant, si nous voulons un tant soit peu respecter le Règlement, le député doit admettre que s'il était en mesure de comprendre l'observation au point de déclarer qu'elle était fautive, sans prendre la peine de se lever de son siège à la Chambre, il doit également admettre que je dois en l'occurrence faire respecter le Règlement. Je n'éprouve pas de joie particulière à le faire. Je me préoccupe avant tout du Règlement.

Quoi qu'il en soit, le ministre et le député sont en complet désaccord. Le député a fait inscrire au compte rendu que ce que le ministre avait dit hier était faux. Pour ce faire, il a eu recours à la question de privilège. Il ne s'agissait pas d'une question de privilège, et même s'il s'était agi d'une question de privilège, c'est uniquement hier qu'au point de vue de la procédure il aurait pu avoir raison de la soulever.

[M. Cafik.]

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES FINANCES

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION LAMBERT SUR L'ORGANISATION FINANCIÈRE ET L'IMPUTABILITÉ

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, au nom du premier ministre, je voudrais déposer, en vertu de l'article 41(2) du Règlement, des exemplaires dans les deux langues officielles d'un rapport provisoire de la Commission Lambert sur l'organisation financière et l'imputabilité.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

DÉPÔT DU RAPPORT SUR L'ÉVALUATION DU RENDEMENT

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, conformément aux dispositions de l'article 41(2) du Règlement, je voudrais déposer, dans les deux langues officielles, des exemplaires du rapport sur l'évaluation du rendement.

* * *

LA COMMISSION SUR LA MANUTENTION ET LE TRANSPORT DES GRAINS

DÉPÔT DU 3^e VOLUME DU RAPPORT

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 41(2) du Règlement, je voudrais déposer des exemplaires, dans les deux langues officielles, du troisième volume du rapport de la Commission sur la manutention et le transport des grains.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 36, 51, 67 à 98 inclusivement, 329, 337 et 733.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient reportées.

[Texte]

L'UTILISATION DE WAGONS PRIVÉS

Question n° 36—**M. Cossitt:**

1. Au cours de l'été 1977, le ministre des Transports a-t-il fait une partie privée dans des wagons du gouvernement garés à la station de chemin de fer d'Ottawa et, dans l'affirmative, a) quand, b) quel était le nom de toutes les personnes qui y ont participé, c) y avait-il des employés du chemin de fer en exercice pour servir ces personnes et, dans l'affirmative, quel est leur nom, d) le ministre a-t-il couvert tous les frais et, si non, quel a été le coût de cette partie pour le contribuable, e) a-t-on versé des droits de location au gouvernement pour utiliser ces wagons, f) de quel type sont les wagons en cause et, s'ils ont des noms ou désignations, quels sont-ils?